

sur ses genoux et devait répéter mot pour mot la formule du serment. Après la prestation du serment on lui débandait les yeux et à sa grande surprise il était entouré de gens prêts à le détruire. Les armes signifiaient que la moindre indiscretion de la part du nouveau membre lui vaudrait une mort inévitable et de grands maux. Il y avait quatre degrés dans l'institution :

L'Aigle,
Le Castor,
La Raquette,
Et le Chasseur.

L'Aigle était le commandant, son grade répondait à celui de chef de division, comme un brigadier, un colonel, etc. Le Castor avait le grade de capitaine et avait sous lui six Raquettes dont chacun commandait neuf hommes, ce qui formait une compagnie de cinquante. Les Chasseurs étaient des soldats ou des hommes n'occupant aucun rang. Il y avait un aigle pour chaque section de quelque importance où il y avait un nombre suffisant de chasseurs. Il était le centre commun ou le chef. Les trois rangs inférieurs avaient chacun ses signes distinctifs. On connaissait un chasseur en lui disant : "chasseur, c'est aujourd'hui mardi" et s'il appartenait à l'association il répondait "mercredi" et ainsi de suite. Quand je donne la main à une personne que je soupçonne appartenir à la société, je prends sa main et en même temps je le tire soigneusement par le bas de sa manche et s'il me fait la même chose on peut le considérer comme un initié. Si vous n'êtes pas satisfait de ses premiers signes vous pouvez placer l'index de votre main droite dans la narine correspondante ou le petit doigt de la même main dans l'oreille droite. Vous pouvez faire l'un de ces signes ou tous lorsque vous êtes convaincu qu'on n'a pas répondu d'une façon satisfaisante au premier.

(A suivre.)

M. J. X. PERREAULT EN FRANCE

Nous annonçons, il y a quelque temps, le départ de M. Perreault pour la France. Il y allait dans le but de mettre à exécution des projets d'une grande importance. Quand un homme n'a pas d'idées ou le plaint beaucoup, quand il en a, on trouve qu'il en a trop. On devrait respecter, encourager les gens qui ont des idées, il y en a si peu qui en ont. Il est vrai que parmi ces idées nombreuses écloses dans un cerveau fécond, il peut s'en trouver de mauvaises ou d'irréalisables, mais mieux vaut avoir une bonne idée, un projet utile et réalisable sur dix que de n'avoir ni idées ni projets d'aucune sorte.

M. Perreault vient de faire à lui seul plus que nos gouvernements. Il a pris la parole dans des réunions composées des capitalistes français les plus éminents, et les discours ont eu l'effet d'engager quelques-uns de ces capitalistes à établir une ligne transatlantique de bateaux à vapeur entre Rouen et Montréal.

L'Union Nationale du commerce, journal hebdomadaire important de Paris, rendant compte du discours prononcé par M. J. X. Perreault, à une des séances du syndicat général du commerce, tenue le 16 février dernier, fait l'éloge de son éloquence, de l'importance de ses renseignements et fait voir l'effet produit par M. Perreault en ajoutant :

M. le Président met ensuite aux voix la proposition suivante :

"Le Syndicat général, après avoir entendu le chaleureux discours de M. Perreault, émet le vœu du prompt établissement d'une ligne transatlantique entre le Havre et Montréal."

Adopté.

Cette motion sera adressée à la Chambre de commerce du Havre.

M. le président exprime la reconnaissance de l'assemblée pour la communication qui vient de lui être faite et prie M. Perreault de faire connaître à ses compatriotes les sentiments du commerce de Paris.

On dit que M. C. S. Rodier vient de faire un don de \$60,000 aux Sœurs Grises de cette ville, à l'occasion de l'entrée d'une de ses filles dans cette communauté.

LE PARTI LIBÉRAL

Les libéraux du district de Montréal se sont réunis à donner signe de vie, en se réunissant, mardi, le 29 mars dernier, pour se réorganiser. La séance eut lieu au Mechanic's Hall, sous la présidence de M. l'échevin Grenier, et les résolutions suivantes furent proposées :

Proposé par les hons MM. Thibaudeau et Huntington :

Que les personnes suivantes soient élus membres du comité de régies pour l'année courante :

Jacques Grenier, E. P. Lachapelle, J. Barsalou, J. K. Ward, J. Hodgson, S. McLaughlin, A. Darling, W. Trenholme, J. Duhamel, R. Laflamme, W. Prévost, C. Monck, J. Devlin, A. Roy, fils, Ant. Hamilton, L. Béique, J. Ralston, J. Stewart, du Herald, H. Beaupré et J. N. Bienville, de la Patrie, E. Lareau, E. Tremblay, R. McKay, D. Barry, P. H. Roy, O. Robert, Chs Berger, D. Seath, J. B. Galipeau, J. Leduc, L. Tourville, J. Lamontagne ;

Et que les comités ci-après mentionnés soient représentés comme suit dans le comité de régies :
L'Assomption—Dr Forest, P. A. O. Archambault, J. Gauthier.
Stanstead—E. R. Johnson.
Missisquoi—E. Donohue, M. Cloyes.
Sherbrooke—O. Eneas McMaster.
Brome—Sydney Fisher, M. Pettes.
Compton—M. Doak.
Richemond et Wolfe—M. Richard, Ed. McLauran, M. Danville, A. McKay, Dr Weber.
St-Jean—Z. Paradis, H. Vanvliet, W. Brosseau, C. Paillé, J. O'Caïn.
Iberville—A. Demers, F. Gosselin, M. Munsey.

Argenteuil—Dr Christie, M. DeLaronde.
Drummond et Arthabaska—L. Dessert.
Nicolet—J. B. Scott.
Deux-Montagnes—C. Leduc, Dr Marsil.
Ottawa—S. McKay, A. Rochon.
Chateauguay—J. Brown, McGown, Poupard, Th. Baird.
Napierville—M. Blain, M. Catudal.
Vandreville—Dr Valois, M. McMillan.
Joliette—Capt. A. Guilbault, A. Magnan, Godin et Beaupré.
Jacques-Cartier—M. Barbeau, V. Valois, F. Leonard.

Laval—M. Léonard.
Chambly—T. Willett, A. Rocheleau, M. Viger, A. Cusson.
Hochelega—Dr Lapierre, J. Lalonde, M. Décarry, P. Claude.
Laprairie—A. Moquin, M. Coupal.
St-Hyacinthe—E. Bernier, M. Sicotte, R. E. Fontaine, O. Desmarais.
Beauharnois—T. Brossier, H. Bisson.
Bagot—C. Roseoni, A. Beauchamp.
Berthier—L. Sylvestre, E. Beausoleil.
Rouville—C. F. Beauchemin, A. Ménard, V. Robert, Dr Franchère.
Richelieu—G. I. Barthe, J. B. Brousseau.
Verchères—J. Daigle, C. Malos.
Yanaska—L. H. Lafleur, V. Godu.
Terrebonne—J. Prévost, T. Lapointe, S. Oimet.

Maskinongé—A. Désaulniers.
Montcalm—A. Dugas, M. Henderson.
St-Maurice—J. Remington, L. Lord.
Soulanges—R. DeBeaujeu.

Proposé par l'hon. H. Mercier, M.P.P. et l'hon. W. H. Chaffers, et autres.

Secondé par M. J. McShane, M.P.P., M. R. Préfontaine, M.P.P., et autres :

"Que le parti libéral canadien est un parti exclusivement politique, ayant pour objet principal la défense des libertés constitutionnelles qui sont l'unique sauvegarde de tous les intérêts religieux et nationaux dans un pays comme le nôtre, peuplé de races différentes et professant des croyances diverses.

"Qu'en conséquence le parti libéral non-seulement respecte nos institutions religieuses et civiles et protège tous les droits acquis, mais encore il les défend contre tout ce qui tend à détruire ou même à gêner l'action bienfaisante de ces institutions sur la société."

Proposé par l'hon. F. G. Marchand, l'hon. E. G. Penny et autres.

Secondé par J. Hodgson, R. E. Fontaine et autres.

"Considérant que tout système représentatif suppose un corps électoral éclairé et capable de juger les questions qui lui sont soumises :

"Considérant qu'il n'y a qu'un moyen de mettre un peuple libre en état de se bien gouverner lui-même ; c'est de l'instruire et que le défaut d'instruction chez un peuple y met en danger le système même du gouvernement représentatif ;

"Considérant qu'en répandant les lumières au sein de nos populations par un vaste système d'enseignement primaire et industriel, le gouvernement de cette province consoliderait nos institutions politiques, les rendrait plus efficaces.

"Résolu : Que l'instruction primaire n'est pas suffisamment dotée dans cette province, que les allocations en faveur de nos écoles devraient être augmentées et que des écoles spéciales d'art et métiers devraient être créées et dotées par la province, afin de propager les connaissances théoriques et pratiques au sein de nos classes ouvrières, ce qui permettrait à celles-ci de jouer le rôle important qui leur appartient dans notre société."

Proposé par l'hon. J. R. Thibaudeau, l'hon. L. S. Huntington, M.P.P., et autres.

Secondé par F. G. Bouthillier, M.P.P., R. Meikle, M.P.P., et autres.

"Que la constitution fédérale garantit à chaque province une autonomie complète et que toute tendance du gouvernement fédéral à diminuer cette autonomie, l'unique sauvegarde de nos intérêts religieux et nationaux doit être condamnée et combattue avec fermeté et énergie."

Proposé par Wilfrid Prévost, H. A. Nelson, M.P.P., et autres.

Secondé par Ed. Holton, M. P., F. X. Archambault, et autres.

"Que l'expérience des provinces d'Ontario et de Manitoba démontrent d'une manière évidente qu'une seconde branche de la législation n'est pas nécessaire.

"Que l'opinion publique dans cette province, d'accord avec celle des populations du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard, est opposée au maintien de cette seconde branche de la législation.

"Que l'état de nos finances exige impérieusement la plus stricte économie dans notre système de gouvernement.

"Que partant, le Conseil législatif de notre province devrait être aboli, et que c'est le devoir de tous les hommes politiques d'adopter des moyens convenables et propres à obtenir ce résultat, tout en ayant égard à la position des conseillers actuels."

Proposé par M. R. Préfontaine, M.P.P., M. J. S. MacLachlan et autres.

Secondé par MM. Jos. Duhamel, J. Hodgson et autres :

"Que la plus stricte économie dans toutes les branches de l'administration provinciale est devenue une nécessité absolue, vu l'état délabré de nos finances et l'augmentation rapide de notre dette.

"Que toutes les dépenses qui ne sont pas strictement indispensables devraient cesser, et qu'une réforme efficace devrait être faite dans le service civil.

"Que le chemin de fer du Nord devrait être administré avec prudence et économie dans l'intérêt public et non dans l'intérêt de quelques individus.

"Que cette assemblée regrette d'avoir à constater que l'administration actuelle est en voie de faire remonter au chiffre qu'elles avaient atteint sous les ministères conservateurs précédents les dépenses publiques que le cabinet Joly avait déjà réduites et se proposait de réduire davantage."

Proposé par M. Jos. Duhamel, l'hon. M. E. G. Penny, et autres.

Secondé par M. J. McShane, M.P.P., M. L. Mollé, M.P.P., et autres :

"Que cette association est heureuse d'acclamer comme chef du parti libéral l'hon. Edward Blake, dont les talents et l'intégrité permettent tout à notre parti d'espérer le triomphe prochain de la grande cause nationale."

M. Mercier a déclaré que les libéraux du Canada ne partageaient pas les idées libérales qui bouleversent l'Europe, qu'ils étaient aussi profondément attachés que les conservateurs à nos croyances religieuses et nationales, et qu'on avait tort de les craindre et de les accuser de mauvaise volonté à l'égard du clergé.

Il a aussi affirmé que les manufacturiers n'auraient pas raison de craindre pour leurs droits et intérêts dans le cas où le parti libéral reviendrait au pouvoir. M. Blake a confirmé la déclaration de M. Mercier en disant que le gouvernement aurait trop besoin de revenu pour faire dans le tarif actuel des modifications dangereuses pour les manufacturiers.

Les journaux conservateurs remarquent avec raison que les libéraux ont adopté les idées émises par M. David, dans la Tribune, relativement au tarif et à la question religieuse, et qu'ils ont applaudi dans la bouche de M. Blake et de M. Mercier ce qu'ils condamnaient si sévèrement chez M. David.

M. Blake s'est prononcé fortement en faveur de l'autonomie des provinces et de l'indépendance commerciale.

Il y avait au-dessus de 400 personnes au banquet. Comme chacun payait son vin, on ne but pas trop et on écouta les discours avec beaucoup d'attention. C'est une excellente idée de ne pas inclure les vins dans le menu des dîners ou banquets faits dans le but de donner à des hommes distingués l'occasion de faire connaître leurs vues sur des questions importantes. Il y a des gens qui se croient obligés dans ces dîners où l'on verse le vin à flots, de boire pour leur argent. Comment veut-on qu'un homme qui a de dix à vingt-cinq verres de vin dans le corps, puisse écouter et comprendre ce qui se dit.

Le czar Alexandre III ne sera pas couronné avant que la paix religieuse ait été établie en Pologne.

SONNET

RÉPONSE A MON AMI, M. C. GAUVREAU DIT "VALMONT," ISLE VERTE

Non, cher ami, jamais, jamais, je te l'assure,
Tu ne pourras fermer la profonde blessure
Qui s'est, hélas ! ouverte au triste souvenir
Que m'a laissé ma mère au moment de finir.

Je m'éteindrai de même (oh ! cela me rassure) ;
Mais, comment donc pourrai-je, en mon sombre
[avenir,
M'ouvrir ici, comme elle, une route aussi sûre
Qui puisse à son séjour me faire parvenir ?

Merci, Valmont, merci pour la larme qui tombe
De ton cœur généreux sur le bord de sa tombe !
Car, le pleur d'un poète est un pleur immortel.

Et, puisqu'à ma douleur tu te montres sensible,
Ah ! rends-moi des élus le royaume accessible,
En pleurant désormais au pied du saint autel.

C. P. BEAULIEU.

Cacouna, 26 mars 1881.

NOS GRAVURES

Les vieilles casernes de Montréal

Nous n'avons pu nous procurer pour cette semaine certaines notes sur lesquelles nous comptions pour faire l'histoire de ces casernes.

M. Drouyn de Lhuys

Ancien ministre des affaires étrangères, grand-croix de la Légion d'honneur et membre de l'Institut, M. Drouyn de Lhuys est mort mardi, à l'âge de soixante-quinze ans, dans son hôtel de la rue François Ier.

Ce fut en 1830 qu'il entra dans la carrière diplomatique. D'abord attaché d'ambassade à Madrid, il fut nommé chargé d'affaires à La Haye. En 1842, il fut élu député de Melun.

Il entra dans le premier cabinet formé par le prince Louis-Napoléon comme ministre des affaires étrangères et fit preuve, en abordant la tribune, de rares qualités d'orateur.

Au 2 décembre 1851, il fit partie de la commission consultative, et entra au Sénat, dont il fut un des vice-présidents.

De 1852 à 1855 et de 1862 à 1866, il occupa le ministère des affaires étrangères. Après la révolution du 4 septembre, il se retira à Jersey, où il passa près d'une année.

M. Drouyn de Lhuys a été mêlé aux plus graves épisodes de la politique impériale. Les obstacles et les déboires ne lui manquèrent pas. Dans la lutte que son patriotisme clairvoyant avait engagée, tout conspira contre lui, les hommes et les circonstances. Il fut vaincu en Pologne, en Danemark, au Mexique, en Allemagne.

La part la plus éclatante de la carrière du regretté diplomate se concentre dans les événements qui suivirent Sadowa.

Il essaya alors de disputer pied à pied, pen'ant plusieurs semaines, le terrain que nous avions perdu.

Peu après, M. Drouyn de Lhuys donna sa démission en voyant les plans qu'il avait dressés, dans l'intérêt de la France, déjoués et abandonnés.

Outre la réputation d'un habile ministre, M. de Lhuys laisse celle d'un homme honnête, aimant le bien et se plaisant à le répandre autour de lui.

Ses obsèques ont eu lieu jeudi, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, au milieu d'un grand concours d'assistants. Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière d'Auteuil, où a été inhumé le corps de l'homme le plus marquant du second Empire.

Les anciens Canadiens connaissent l'efficacité de la noix longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composés les Pilules Purgatives de Noix longues de McGale, reconnus aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.